

**MARIGNAN**, société au capital de 12 000 000 € - IMMATRICULÉE RCS NANTERRE  
SOUS LE N° 438 357 295

Dont le Siège social sis : 4, Place du 8 Mai 1945 — 92300 Levallois-Perret

Pour tout parrainage adressé à Marignan entre le 23 Juin et le 31 Juillet 2020 à la suite de la réception de l'e-mail de la campagne, vous bénéficiez du doublement du montant de la prime de parrainage, soit 3000 € au lieu de 1500 €, selon les conditions suivantes :

- Avoir dûment rempli et validé le formulaire de désignation du filleul (accessible uniquement via le lien reçu par email) entre le 23 juin et le 31 juillet 2020.
- Que votre/vos filleuls ainsi déclarés signent un contrat de réservation en direct avec un Conseiller Commercial Marignan (hors réseaux de vente externe) au plus tard le 31 décembre 2020 - contrat enregistré dans nos livres - et sous réserve de la réitération par acte authentique de vente devant notaire à la date indiquée dans le contrat de réservation.
- Chaque filleul pourra réserver jusqu'au 31 décembre inclus avec un dépôt de garantie réduit à un montant forfaitaire de 1 000€ au lieu de 5% du prix de vente.
- La rétribution de la prime de parrainage interviendra dans le mois suivant la réitération par l'acte authentique du bien signé par votre/vos filleuls.
- Un parrain ne pourra pas percevoir plus de 3 primes de parrainage par an.
- Toutes les autres conditions générales du parrainage continuent de s'appliquer\*

Cette offre commerciale s'applique à tous les logements de nos programmes immobiliers en cours de commercialisation par les équipes Marignan, dans la limite des stocks disponibles.

\* Voir les conditions générales du parrainage Marignan sur [www.marignan.immo](http://www.marignan.immo)